

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**Des Délibération du Comité Syndical du :  
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

**NOMBRES DE MEMBRES**

37

**NOMBRE EN EXERCICE**

37 37 26

**DATE DE LA CONVOCATION**

18 06 13

**DATE D’AFFICHAGE**

18 06 13

**Objet :**

2013-04-07-13

Economie : « Filière Plantes  
à Parfums Aromatiques et  
Médicinales »

L’an : 2013

Et le : QUATRE JUILLET

A : NEUF Heures TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

**L.ANGUERA** (CdC Canalirou), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BARTHES** (CdC Saint-Ponais), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **JL.BELLIDO** (CdC Le Minervois), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **A.CALVET** (CdC Saint-Chinianais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **A.FRANCES** (CdC Canalirou), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **ME PEGURIER** (Bédarieux), **H.POUMEYRAC** (CdC Le Minervois), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **M.SALEMBIER** (CdC Orb et Taurou), **J.SOULIGNAC** (CdC Saint-Ponais), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères)

SOUS-PREFECTURE DEZIERS  
RECUE

16 JUL. 2013

Bureau des Politiques  
Publiques

**Objet : Economie « Filière Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales »**

Attributaire du label Pôle d'Excellence Rurale par décret du 25 Aout 2011, le Pays participe à la mise en place de la filière PPAM en soutien à l'agriculture pour une reconquête des friches. Il assure l'animation du programme et coordonne l'ensemble des acteurs avec les différents maitres d'ouvrage : la Communauté de communes Orb Jaur et l'Association BIO ORB PPAM.

## a. L'animation du réseau :

Afin de soutenir le programme PER, le Pays propose de répondre à un appel à projets CASDAR (Compte d'Affectation Spéciale pour le développement Agricole et Rural) « mobilisation collective pour l'agro-écologie ». Les dossiers déposés doivent répondre à des critères de :

- Performance économique pour les exploitations agricoles,
- Caractère innovant dans le contexte local,
- Partenariat : qualité, adéquation,
- Implication des collectivités locales dans le financement du projet.

L'attribution du Pôle d'Excellence Rurale permet déjà d'affirmer ces points pour candidater à cet appel à projets. Ce programme doit contribuer à adapter les pratiques et les systèmes de production au milieu pédoclimatique ainsi qu'à l'organisation économique et sociale locale ; la plus-value repose sur la possibilité de prendre en compte les dépenses d'animation, d'ingénierie, de conseils, d'expertise, de formation à vocation collective.

D'une durée de trois ans, ce programme viendrait renforcer l'animation du collectif des agriculteurs à travers l'association BIO ORB PPAM pour mieux intégrer la diversification des productions.

Le plan de financement proposé pour trois ans serait le suivant :

Dépenses		Recettes		
Diagnostic de territoire	20 000	Casdar	53%	100 000
Animation territoriale	40 320	Feader	27%	50 336
Prestations intellectuelles	127 600	Autofinancement	20%	37 584
	187 920			187 920

La participation au titre du Casdar gérée par le Ministère de l'Agriculture ne peut être supérieure à 100 000 €. Le cofinancement possible est le Feader qui sera sollicité en 2014-2015 sur la nouvelle programmation.

b. La pépinière :

La pépinière, banque de plants, n'a pas été retenue par la DATAR pour le Pôle d'Excellence Rurale alors qu'elle constituait la base du projet. Le groupe de partenaires a défini un projet alternatif portant sur la pépinière assurant la production de plants destinés à fournir la matière première pour une plantation à vocation commerciale. Ce programme proposé sur trois ans a fait l'objet d'une délibération, le plan de financement (phase2) est modifié en 2013 pour poursuivre l'achat de plants assurant la diversification.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le budget modifié :

		2013	%	TOTAL
<b>DEPENSES Fonctionnement (TTC)</b>	Achat plants	7 139		<b>7 139</b>
	Prestation CADE	5 000		<b>5 000</b>
	Location terrains	1 000		<b>1 000</b>
	Petit matériel	1 187		<b>1 187</b>
	Travaux agricoles	28 702		<b>28 702</b>
	Frais divers	1 612		<b>1 612</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>44 640</b>		<b>44 640</b>
<b>RECETTES Prévisionnelles</b>	Europe			-
	Etat	22 000	49%	<b>22 000</b>
	Région			
	Département	13 640	31%	<b>13 640</b>
	Autofinancement	9 000	20%	<b>9 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44 640</b>	<b>100%</b>	<b>44 640</b>	

Monsieur le Président demande à l'Assemblée :

- de se prononcer sur le principe de la conduite par le Pays des opérations décrites ci-dessus,
- de se prononcer sur le principe des demandes de subventions telles que pré-citées,
- de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays des opérations décrites ci-dessus, sur le principe des demandes de subventions telles que pré-citées, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 04 juillet 2013.

Le Président,  
Francis BOUTES

SOUS-PRÉFECTURE DE MURVIEL-LES-BÉZIERS  
RUE DE LA MAIRIE

16 JUIL. 2013

Bureau de l'Etat  
Murviel-les-Béziers

